

Pleins feux sur la jeunesse au travail

Impossible de le nier : le milieu du travail est en pleine mutation. À l'heure où la fonction publique fédérale – sans parler d'un bon nombre d'autres secteurs – vit une vague sans précédent de départs à la retraite, les jeunes accèdent à des postes clés tant dans le milieu du travail que le milieu syndical. Au Canada, un taux de chômage sans cesse croissant pousse les jeunes à se tourner vers le secteur public pour y trouver sécurité d'emploi, possibilités de carrière et contribution au bien public.

Selon les médias, le secteur privé cherche sans cesse des moyens de dépouiller les travailleuses et travailleurs de leurs régimes de pension et d'avantages si chèrement acquis. On voit aussi l'émergence d'une nouvelle réalité, soit celle d'un marché du travail à deux règles : d'un côté, les travailleurs en poste depuis des années ne voient pas leur salaire et leurs avantages menacés, de l'autre, les jeunes travailleurs se voient forcés d'accepter des salaires inférieurs et des régimes de retraite moins généreux.

Et c'est sans compter les multiples obstacles que doivent franchir les jeunes dans le milieu du travail et le milieu syndical. Au Canada, la législation fédérale interdit aux étudiantes et étudiants salariés ainsi qu'au personnel occasionnel et temporaire d'adhérer à un syndicat. Une situation qui a incité l'AFPC à intenter une poursuite en justice. (Vous trouverez plus loin des renseignements à ce sujet.)

Pour les jeunes qui travaillent dans le secteur public fédéral, naviguer dans les méandres de la bureaucratie fédérale et se retrouver dans les structures complexes des syndicats relève de l'exploit.

Avec ce contexte en toile de fond, l'AFPC travaille fort à accueillir les jeunes travailleuses et travailleurs dans son organisation. Dans ce numéro de *Parlons Syndicat*, nous mettrons l'accent sur les initiatives jeunesse que nous avons prises, comme la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs de l'Ontario et la campagne *Défendre les droits du personnel étudiant*. Nous expliquerons aussi les enjeux auxquels sont confrontés nos membres qui travaillent à Parcs Canada.

Vous côtoyez des jeunes au travail? Remettez-leur un numéro du *Parlons Syndicat*. Aidez-les à se brancher sur l'AFPC et à se renseigner sur ses campagnes jeunesse.



protections accordés à leurs collègues syndiqués.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada croit fermement que le personnel étudiant a le droit de se syndiquer. Elle a d'ailleurs fait appel aux tribunaux pour le prouver.

L'AFPC vient, en effet, d'intenter une poursuite contre le gouvernement fédéral. Son argument est simple :

exclure les étudiantes et étudiants salariés de la définition de *fonctionnaire* énoncée dans la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* enfreint leur droit d'association.

L'AFPC a donc l'intention de consacrer

l'été à mobiliser les étudiantes et étudiants salariés. Nous les encouragerons à nous appuyer dans notre poursuite en justice et à réclamer le droit de se syndiquer. À cette fin, plusieurs de nos bureaux régionaux ont embauché des agentes et des agents de recrutement étudiant qui ont pour mission de prendre contact avec les étudiantes et étudiants, de les rallier autour de notre campagne et de sensibiliser le public à leur cause.

« Les étudiantes et étudiants salariés ont le droit de bénéficier des mêmes droits et protections que les autres travailleuses et travailleurs, a déclaré le président national de l'AFPC. Notre poursuite en justice et notre initiative d'embaucher des agentes et agents de recrutement étudiant témoignent de notre volonté de défendre les droits des étudiantes et étudiants salariés. »

Visitez le site psac-afpc.com et démontrez votre appui en signant la pétition en faveur du droit des étudiantes et étudiants de se syndiquer.

La syndicalisation des étudiantes et étudiants

Les étudiantes et étudiants qui travaillent dans le secteur fédéral devraient avoir le droit de se syndiquer et de négocier leur contrat de travail. Mais la loi l'interdit!

Au fédéral, les travailleuses et travailleurs sont régis par la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cette loi interdit aux étudiantes et étudiants ainsi qu'au personnel occasionnel et temporaire de se syndiquer, les privant ainsi des avantages et des

Profil : Ashley Petrin, étudiante salariée

Cet été, Ashley Petrin, 21 ans, travaillera à la campagne *Défendre les droits du personnel étudiant* à partir du bureau de la région de la capitale nationale. Elle est au nombre des douze personnes embauchées par l'AFPC pour travailler dans ses bureaux régionaux un peu partout au pays. Elle a accepté de nous rencontrer pour parler de la campagne, de sa valeur et de la façon dont l'AFPC peut s'ouvrir aux jeunes pour devenir plus accueillante.

Parlez-nous de votre engagement à l'AFPC.

J'ai commencé à travailler pour l'AFPC au début du mois de mai 2008. J'ai acquis le gros de mon expérience au bureau régional de Montréal où j'ai collaboré à différentes campagnes, plus particulièrement à la campagne de syndicalisation menée à l'Université McGill où je fais mes études. Ce n'est qu'après une longue et pénible campagne que nous avons obtenu le droit de tenir un référendum auprès du personnel occasionnel non enseignant. J'ai aussi consacré beaucoup de temps à la campagne de mobilisation des assistantes et assistants techniques de l'Université de Montréal.

Jusqu'à la fin du mois d'août, je serai au bureau régional d'Ottawa pour travailler à la campagne *Défendre les droits du personnel étudiant*. Depuis que je suis à l'AFPC, j'ai toujours lutté pour la syndicalisation des étudiants en milieu universitaire. D'après moi, il est grand temps que les étudiantes et étudiants salariés du secteur fédéral fassent partie de la lutte.

D'après vous, quels sont les principaux obstacles auxquels se heurtent les étudiants en milieu de travail? Pouvez-vous nous donner un exemple personnel?

Le manque de respect. Il y a encore beaucoup de discrimination fondée sur l'âge dans le milieu de travail. D'après moi, les jeunes doivent être traités comme les autres. Trop souvent, on s'en sert comme de la main-d'œuvre à bon marché. Il y a quelques étés, j'ai décroché un emploi par l'intermédiaire du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE). Essentiellement, on m'a embauchée pour remplacer quelqu'un parti en vacances. Je me faisais 10,22 \$ l'heure; je n'avais pas droit au salaire intérimaire. C'est frustrant de savoir que vous faites le même travail qu'une personne en poste, mais que vous avez à peine droit à la moitié des avantages qui lui sont offerts.

Quels sont les principaux obstacles que doivent surmonter les jeunes qui veulent s'intégrer à notre syndicat et prendre un rôle de leadership?

Les jeunes passent inaperçus. L'AFPC est habituée à représenter des personnes du secteur public, qui sont rarement de jeunes personnes. Les gens sont ancrés dans leurs habitudes et leur manière de faire, si bien qu'il y a peu de place pour du sang neuf. Les jeunes sont animés par des idées et des priorités bien différentes de celles des personnes qui sont à l'AFPC depuis des années. Le changement ne se fait pas en un jour, ce qui peut impatienter les jeunes. C'est

vraiment important de nous donner une place, que les gens sachent que nous voulons nous impliquer et que nous sommes prêts à contribuer.

Et ce n'est pas évident de comprendre la structure de l'AFPC! Élément, section locale, dirigeant, etc. tout cet enchevêtrement est pas mal compliqué.

Quels sont les obstacles auxquels sont confrontés les étudiantes et étudiants qui travaillent dans le secteur public fédéral? Comment la syndicalisation du personnel étudiant permettrait-elle de résoudre les problèmes?

Les conditions de travail sont mauvaises. Point à la ligne! Je ne suis pas au courant de chaque cas, mais je sais que beaucoup d'étudiants sont embauchés par l'intermédiaire du PFETE. Ils sont payés selon le bon vouloir du gestionnaire. Autrement dit, c'est le gestionnaire qui décide arbitrairement du salaire qui sera versé à l'étudiant ou à l'étudiante.

Les étudiantes et étudiants qui travaillent au fédéral n'ont droit à aucun congé, exception faite d'un congé de deuil non payé de trois jours. Ils n'ont pas droit à la rémunération intérimaire même s'ils remplacent un fonctionnaire pendant l'été. Et ça, ce sont deux exemples seulement.

La syndicalisation des jeunes travailleurs forcerait l'employeur à leur accorder les droits élémentaires et des conditions de travail acceptables. Les jeunes ne demandent pas la lune! Ils veulent simplement être traités en égal.

Rendez-vous à psac-afpc.com et manifestez votre appui en signant la pétition en faveur du droit des étudiantes, des étudiants, du personnel occasionnel et temporaire de se syndiquer et de bénéficier de la négociation collective.



La main-d'œuvre étudiante exploitée par Parcs Canada

Chaque été, des milliers de Canadiennes et de Canadiens rencontrent des employés de Parcs Canada au moment de planter leur tente ou d'explorer les sentiers de randonnée dans l'un des nombreux parcs du pays. Beaucoup ne savent pas que la plupart sont en fait des étudiantes et étudiants salariés et qu'ils sont moins bien payés que les employés permanents qui font le même travail. Le plus désolant, c'est que la loi interdit aux étudiantes et étudiants d'adhérer à un syndicat.

Les étudiantes et étudiants qui travaillent à Parcs Canada sont embauchés par l'intermédiaire de programmes comme le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE). L'objectif premier du PFETE est de fournir aux étudiantes et étudiants à plein temps une expérience de travail liée à leur domaine d'études et de leur faire vivre une expérience d'apprentissage.

L'AFPC estime que ces étudiantes et étudiants ne doivent pas être embauchés pour remplacer des employés de Parcs Canada, mais plutôt pour travailler avec eux et bénéficier de leur expérience. L'AFPC avance que Parcs Canada se sert des étudiants comme main-d'œuvre bon marché pour remplacer des membres de son personnel permanent – une pratique qui ne sert ni les intérêts des étudiants ni ceux du personnel.

On demande aux étudiantes et étudiants salariés d'accomplir les mêmes tâches qu'un employé permanent. Toutefois, ils ne touchent qu'une fraction du salaire et n'ont droit à aucune protection syndicale. L'année dernière, l'équipe de négociation a voulu régler la situation lorsqu'elle s'est trouvée à la table avec Parcs Canada. L'employeur est resté sur ses positions.

La poursuite intentée par l'AFPC permettra entre autres de régler la situation à Parcs Canada, car elle a pour objet de faire modifier la définition de *fonctionnaire* dans la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

L'AFPC estime que Parcs Canada doit cesser de se servir des étudiantes et étudiants comme d'une main-d'œuvre bon marché pour remplacer ses employés. Le personnel étudiant doit avoir droit à une rémunération selon une échelle syndicale des salaires et à la protection d'une convention collective. Étudiantes et étudiants, travailleuses et travailleurs doivent tous profiter des mêmes droits.



Le travail étudiant en chiffres

Le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) favorise l'embauche de milliers d'étudiantes et d'étudiants chaque année, particulièrement l'été. Selon le gouvernement fédéral, le PFETE vise à enrichir le programme d'études de l'étudiante ou l'étudiant en lui offrant la possibilité de trouver un emploi dans son domaine d'études et en l'encourageant à terminer ses études et à développer ses compétences relatives à l'employabilité.

- En 2008-2009, 10 031 étudiantes et étudiants ont été embauchés à l'échelle du pays.
- De nombreux membres ont côtoyé certains de ces étudiants, car la plupart des ministères et agences passent par le PFETE. Mentionnons Agriculture Canada, Finances, Parcs Canada et Défense nationale.
- Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui passent par le PFETE finissent pas faire carrière à la fonction publique fédérale. Au total, 73 % des premières nominations en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* de 2006 à 2009 ont été faites dans l'année qui a suivi la fin de l'emploi étudiant de la candidate ou du candidat. Ajoutons que 70 % de ces nominations ont été faites par l'organisme qui avait embauché l'étudiante ou l'étudiant au départ.

L'avenir de l'AFPC selon un groupe de jeunes

Des jeunes travailleuses et travailleurs d'un peu partout en Ontario se sont retrouvés à Kingston en juin dernier pour s'initier aux rouages du mouvement syndical et imaginer comment l'AFPC peut mieux répondre aux besoins des jeunes et ainsi être aptes à les représenter.

Se réunissant à l'Université Queen's, la scène d'une intense campagne de syndicalisation des auxiliaires à l'enseignement diplômés, plus d'une vingtaine de jeunes ont brossé le tableau de l'AFPC de 2015. Voici en quelques lignes les espoirs qu'ils fondent sur le syndicat.

- Une organisation où les jeunes peuvent facilement s'intégrer et s'impliquer.
- Un personnel diversifié tant dans les milieux de travail qu'à l'AFPC. Des lieux de travail non racistes : combattre le racisme manifesté par les employés et au sein de l'AFPC.
- Redorer l'image de l'AFPC dans les médias et les collectivités.
- Accroître le nombre de jeunes délégués aux congrès nationaux, régionaux et des Éléments.
- S'impliquer davantage dans les dossiers de la justice sociale à l'échelle mondiale dans le cadre du Fonds de justice sociale et à l'extérieur de son champ d'action.
- Mettre en place un réseau de communication jeunesse à large diffusion.
- Organiser une conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs.



Des jeunes d'un peu partout en Ontario se sont retrouvés à Kingston lors de la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs de l'Ontario.

Le saviez-vous?

Au Canada, l'AFPC représente plus de 11 000 travailleuses et travailleurs du secteur universitaire. Il s'agit notamment d'auxiliaires à l'enseignement diplômés, d'auxiliaires de recherche, de chargés de cours et de stagiaires postdoctoraux. On les retrouve à l'Université du Nouveau-Brunswick, à l'Université de Montréal, à l'Université Concordia et à l'Université Laval.

À l'heure actuelle, des campagnes de

syndicalisation battent leur plein dans bon nombre d'autres universités. Nous en profitons pour solliciter des étudiantes et étudiants pour faire de la syndicalisation et faire partie des équipes de négociation. Chaque victoire remportée permet aux travailleuses et travailleurs du secteur universitaire de constater le bien-fondé de protéger leurs conditions de travail et de se battre aux côtés de l'AFPC pour la justice en milieu de travail.